

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2012

YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE (Y.C.P.R.)

Par délibération POR 4/1089/06/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public n°06/192 du 1^{er} janvier 2007 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Yachting Club de la Pointe-Rouge (YCPR), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la « gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse » sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge. Ce contrat a été conclu pour une durée de 10ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2012 et avec un éclairage rétrospectif sur six exercices, les principaux indicateurs relatifs à l'exploitation de cette délégation de service public.

I. CONTENU DU RAPPORT

Chaque année, l'YCPR transmet davantage de données au délégant, ce qui permet d'améliorer l'analyse de l'activité, toutefois, les informations suivantes, essentielles, doivent encore être transmises:

- Grille de mouillage
- Données statistiques sur le passage
- Données quantitatives sur les activités socio-éducatives
- Eléments de distinction entre les activités portées par le Club des activités portées par la DSP
- Eléments de lisibilité concernant le taux d'affectation de la masse salariale
- Eléments de lisibilité sur l'affectation des recettes provenant des régates
- Eléments de lisibilité sur les immobilisations appartenant à la DSP
- Détail des travaux d'entretien effectués

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE

L'YCPR a transmis une liste des travaux effectués au cours de l'année accompagné de factures. Des précisions ont été sollicitées par courrier pour permettre le lien entre les factures et la liste des travaux.

Nonobstant l'aspect administratif, l'YCPR entretient correctement les biens confiés :

- concernant les installations maritimes : des travaux de remise en état des mouillages (50 en 2011, 20 en 2012) ou pannes sont effectués annuellement,
- concernant le bâtiment l'YCPR effectue également chaque année des travaux d'amélioration (peinture ou démarche d'économie d'énergie) ou des travaux neufs (création d'une salle de cours, réaménagement des locaux de stockage du matériel de voile, remplacement de fenêtres...).

Le délégataire a réalisé, en 2012, 39 k€ d'investissements. Il s'agit principalement des travaux concernant le bâtiment.

Au terme de l'année 2012, le délégataire a réalisé 583 k€ d'investissements sur les 265 k€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 220 %. Le montant des investissements réalisés entre 2007 et 2012 a été plus de deux fois plus important que le montant prévu au contrat.

Les travaux d'entretien et de réparation ont coûté 75 k€. Leur coût a augmenté de 13% par rapport à 2011 (54 k€).

Par ailleurs, le délégataire n'a constitué aucune provision pour travaux d'entretien et renouvellement depuis le début du contrat alors que le contrat le prévoyait (11 k€ en 2012).

III. COMPTE RENDU FINANCIER ET D'ACTIVITE

1. Occupation du plan d'eau

Tarifs

Le tarif relatif à l'occupation annuelle de postes à flot appliqué par le délégataire est voté chaque année par le Conseil de Communauté.

Le tarif pratiqué en 2012 est en moyenne de 45 € HT/m²/an, il a progressé de 3% par rapport à 2011. Depuis 2007, il a augmenté en moyenne de 3% par an.

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont également votés par le Conseil de Communauté. En 2012, les tarifs sont restés stables :

- Basse saison 0,55 € HT/m²/jour :
- Haute saison : 0,78 € HT/m²/jour

Nombre de bateaux :

Le nombre de bateaux reste stable depuis 2008 : 734 dont 721 dédiés aux usagers individuels et 13 à l'YCPR pour des besoins de servitude.

Des informations ont été sollicitées pour connaître la répartition des postes à flot et bateaux par type d'usagers (annuels, passagers, passagers longue durée, servitude DSP, servitude club).

Attribution :

Il y a eu 29 attributions par changement de propriétaire de bateaux (transfert d'usage) en 2012 contre 27 en 2011 et 34 en 2010.

Ces nouveaux usagers s'acquittent du tarif passager pendant un an.

Passage :

L'YCPR n'a pas transmis d'éléments concernant la fréquentation des passagers. Cela a été sollicité par courrier. En revanche, on constate une augmentation des recettes de passage de 157,7 % soit un montant de 8 407€ en 2011 et de 21 676 € en 2012.

2. Manifestations et activités socio-éducatives

Dans le cadre de la DSP, outre la gestion du plan d'eau, le délégataire doit essentiellement organiser des manifestations nautiques sportives et gérer des écoles de voile et glisse, de plongée, de pêche.

Manifestations

Dans la continuité des années précédentes, le délégataire respecte ses obligations contractuelles et organise des événements supplémentaires, ce qui témoigne du dynamisme du club : 9 régates de rayonnement local ou international, 3 concours de pêche...

La situation financière des manifestations (régates) qui s'était dégradée : avec un résultat négatif en 2011 à hauteur de 20 k€ s'est améliorée avec un résultat positif à hauteur de 2 k€.

Le taux de subventionnement qui avait baissé en 2011 est remonté. Les subventions couvrent à nouveau 77% des dépenses contre 66% en 2011, toute collectivité confondue.

Marseille Provence Métropole a versé en 2012 en application du contrat une subvention de 35 500 € pour participer à l'équilibre des manifestations (33 660€ en 2010).

Il convient ici de noter l'important palmarès sportif du club qui confirme sa vitalité.

Activités socio-éducatives

L'YCPR présente dans le RAD toutes ses écoles (voile, plongée, pêche, navigation) et activités diverses telles que conférences, dîner débat...

L'école de voile est très performante, elle accueille de nombreux enfants et forme de nombreux champions. L'école de plongée est également très dynamique.

L'école de pêche accueille tous les publics, dont une centaine d'enfants pendant les vacances scolaires. Le délégataire organise une journée de nettoyage du port, la fête du club, un arbre de Noël, une journée dédiée aux handicapés, conférences et soirées culturelles...

Aucun élément ne permet de déterminer les activités portées par le Club ou la DSP. Pour une meilleure connaissance des activités, des éléments quantitatifs ont été sollicités par courrier.

3. Economie de la délégation

3.1 Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

3.1.1 Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 1 125 k€ soit une augmentation des produits de 5,3 % par rapport à 2011. En 2011, l'augmentation avait été de 3,1 %.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2012, le chiffre d'affaires est de 924 k€ et progresse de 4,5 % par rapport au chiffre d'affaires de 2011. Depuis 2007, le chiffre d'affaires a évolué différemment suivant les exercices: 2008 : 10,3% ; 2009 : - 5,0 % ; 2010 : 9,8 % ; 2011 : 2,2 %.

Le montant des recettes issues des redevances d'occupation de postes à flot s'élève à 670 k€ soit une augmentation de 2,2% par rapport à 2011. Cette augmentation suit l'augmentation de 3% des redevances fixées par la délibération tarifaire intitulée « redevances d'occupations portuaires 2012 » pour le port de la Pointe Rouge.

Principaux postes de recettes

- Recettes issues redevances d'occupation de poste à flot : représentent 72,5 % du chiffre d'affaires
- Recettes issues des redevances « passager futur membre » : représentent 13,9 %
- Recettes issues des redevances des passagers en escale : représentent 2,4 %.

Le chiffre d'affaires a progressé en raison des augmentations relatives aux recettes issues des redevances d'occupation de poste à flot soit 2,2%, aux recettes concernant les activités sportives de 23% et aux recettes issues des passagers en escale de 157,7 %. Le montant des recettes concernant les passagers en escale s'élève à 21 k€ en 2012 alors qu'en 2011, leur montant était de 8 k€. Ce résultat semble faible par rapport aux potentialités d'accueil de l'YCPR.

Il est également important de nuancer le résultat obtenu concernant les activités sportives. Seule l'école de pêche semble faire partie des activités menées par la DSP alors que d'autres activités étaient prévues au contrat. Des précisions ont été demandées.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (reprise sur amortissements, transfert de charges) représentent 201 k€ contre 183 k€ en 2011 soit 9,4% d'augmentation. Parmi ces produits, figure la redevance versée par le Restaurant de l'YCPR qui est présent au sein des locaux appartenant à la Communauté Urbaine MPM (soit 70 k€ par an). Par ailleurs d'autres produits d'un montant de 29 k€ proviennent de la refacturation au restaurant d'une partie des charges, charges acquittées par la DSP. Pour l'exercice 2012, le montant des subventions d'exploitation s'élève à 70 k€.

Le total des produits a augmenté de 32 % par rapport à l'exercice 2007.

3.1.2 Charges

En 2012, les charges de la délégation représentent 1 116 k€, soit 1% d'augmentation par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation a été plus faible qu'en 2011, elle avait été de 5,1%.

Principaux postes de charges

- Charges d'entretien des installations portuaires : représentent 6,8 % sur le total des charges.
- Service de gardiennage : 7,1 %.
- Achats (eau, électricité, carburant) et autres services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : 16,7 %.
- Redevance versée à MPM : 49,7%.
- Charges de personnel : 11,8 %.
-

Les charges ont faiblement augmenté :

- Charges d'entretien : s'élèvent à 75 k€ soit 13,4 % d'augmentation par rapport à 2011.
- Charges de personnel : s'élèvent à 131 k€ soit 3,3 % d'augmentation
- Redevance versée à MPM : d'un montant de 553 k€ soit 1,5 % d'augmentation.

Différents postes de charges ont baissé.

Le montant des charges d'entretien reste faible. Par ailleurs, peu de détail a été communiqué par l'YCPR sur les travaux d'entretien et de réparation effectués. Sur le compte de résultat, il n'apparaît pas de comptes mentionnant «charges pour régates» ni «recettes régates». Seules les subventions d'exploitation figurent sur le compte de résultat.

Le montant des charges de personnel est faible. Le taux d'affectation de la masse salariale pour l'exercice 2012, calculé par l'YCPR, est de 21,7 %. Un seul agent portuaire est affecté à 100% à l'activité de la DSP. Un tableau est réalisé pour noter, pour chaque salarié, le nombre d'heures de travail effectué pour des tâches concernant la DSP. Des précisions ont été demandées au délégataire.

Le total des charges a augmenté de 21% par rapport à l'exercice 2007, date de début du contrat.

3.1.3 Résultat de l'exercice

Pour l'exercice 2012, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par l'YCPR est de 8 k€. L'activité a dégagé pour la première année un bénéfice. Tous les exercices précédents étaient déficitaires: - 37 k€ en 2011 ; - 15 k€ en 2010 ; - 14k€ en 2009 ; - 73 k€ en 2008 et - 68 k€ en 2007). En 2012, l'activité est bénéficiaire car le montant des produits est plus élevé que celui des charges.

Concernant la capacité d'autofinancement de l'YCPR, elle s'élève à 78 k€ en 2012. Elle était de 22 k€ en 2011, elle a donc progressé de 248 % par rapport à l'exercice précédent.

3.2 Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par l'YCPR, un bilan fonctionnel a été réalisé.

La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par l'YCPR. Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

3.2.1 Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2012, le FRNG de l'YCPR est négatif et s'élève à - 476 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est nettement inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Le FRNG est négatif depuis 2007, c'est-à-dire depuis le début du contrat. L'YCPR n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

Alors que l'augmentation des ressources durables a été de 73,31% et que l'augmentation de l'actif immobilisé a été seulement de 1,3% en 2012, la structure financière de l'YCPR est toujours déséquilibrée. Par rapport à 2011, il y a eu une très faible amélioration du FRNG. Il est de - 476 k€ au lieu de - 507 k€, valeur de 2011.

Les capitaux propres de l'activité sont négatifs depuis 2007 et chaque année avec le report des déficits liés à l'activité d'exploitation, leurs montants diminuent. En 2012, le montant des capitaux propres est de -

175 k€. Les ressources propres augmentent grâce à l'augmentation des amortissements de l'actif immobilisé. Par ailleurs, l'YCPR n'a plus de dettes envers des organismes de crédit.

Concernant l'actif immobilisé en 2012, l'actif brut des biens de la DSP atteint 568 k€. En 2012, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 300 k€. Une partie des biens appartiennent entièrement à la DSP or de nombreuses factures d'immobilisations ont été réglées en partie par le Club YCPR et en partie par la DSP (environ 52% Club ; 48% DSP). Une étude approfondie sur les immobilisations sera prochainement conduite pour définir les biens de la délégation.

Les immobilisations présentent un degré d'usure de 47%. Il reste donc encore de nombreuses années avant qu'elles soient totalement amorties.

Le FRNG positif signifie que les ressources durables assurent le financement des emplois stables et que l'excédent des ressources durables permet le financement de l'actif circulant. Or, pour l'YCPR, cela n'a jamais été le cas depuis 2007.

3.2.2 Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2012, le montant du BFR est de - 579 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que l'YCPR finance son activité par ses dettes de court terme. La ressource est générée par le montant des créances d'exploitation nettement plus faible que celui des dettes d'exploitation.

Cependant, ce constat est à nuancer. Un compte de transit, figurant parmi les dettes d'exploitation, augmente d'année en année. Son montant s'élevait à 422 k€ en 2011 et s'élève à 450 k€ en 2012. L'année dernière, le délégataire avait été sollicité pour transmettre des précisions sur ce compte. Dans le rapport annuel de l'exercice 2012 remis par le délégataire, une nouvelle donnée a été communiquée. Sur la comptabilité du Club YCPR le compte de transit existe et apparaît dans les comptes de créances d'exploitation pour un montant de 450 k€. L'activité DSP YCPR aurait une dette de 450 k€ envers le Club YCPR, cependant il s'agit d'une seule et même entité « l'association YCPR ». Par ailleurs, sur le contrat de DSP, il est mentionné dans le chapitre intitulé « Responsabilité, contrôle, sanctions » : « le délégataire fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son exploitation. La responsabilité du délégant ne peut être recherchée à ce titre ». Des explications supplémentaires ont été de nouveau demandées et ce compte fait l'objet d'une surveillance particulièrement soutenue.

En ne prenant pas en compte le montant du compte de transit dans le calcul du BFR, celui-ci reste négatif et indique que l'activité dégage néanmoins une ressource en fonds de roulement.

Le BFR n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent soit - 579 k€. Depuis 2007, il a toujours été négatif.

3.2.3 Trésorerie

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2012 s'élève à 102 k€ ce qui correspond au montant des disponibilités. En 2011, il s'élevait à 72 k€. Il y a eu une augmentation de la trésorerie de 42,8% par rapport à 2011. Par rapport au début du contrat, exercice 2007, la trésorerie a augmenté de 232%.

4. Relations financières avec MPM

L'YCPR a versé en 2012 une redevance de 554 k€ à MPM dont 524 k€ correspondant à la part forfaitaire, et 29 k€ à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (1% du chiffre d'affaires reversé au délégant), elle progresse en 2012 de 1,5 %. L'évolution de la redevance connaît une baisse en 2012 en raison d'une inflexion de l'indice FD3. La progression moyenne depuis 2007 est de 3,6 %, alors qu'elle était de 4,2% entre 2007 et 2011.

La redevance totale versée au délégant compte pour 49,6 % du total des charges et représente également 59,9% du chiffre d'affaires.

5. Effectif

L'effectif permanent du Club et de la DSP s'élève à 13 personnes alors qu'il était de 15 jusqu'en 2011. Un emploi et demi de moniteur de voile a disparu. Des saisonniers sont également recrutés en renfort pour la saison estivale ou l'organisation de manifestations. L'YCPR mentionne que le taux d'affectation de la masse salariale à la DSP est de 21,7%.

La difficulté d'appréciation de ce taux est due au manque de clarté sur les activités sportives et manifestations réellement portées par la DSP. Des explications ont été sollicitées par courrier.

IV. QUALITE DU SERVICE

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers et deux membres de l'association sont chargés de recueillir les doléances et d'en faire part au conseil d'administration.

Le délégataire ne précise pas si des plaintes ont été émises. Globalement, la qualité de service offerte par l'YCPR est reconnue par ses usagers.

L'YCPR se fixe des objectifs de performance pour offrir un service de qualité à ses usagers, tant concernant les prestations fournies que la vocation sportive du club que dans la gestion et l'animation du club house.

L'YCPR s'engage pour le respect de l'environnement et organise depuis 2008 le nettoyage d'une partie du plan d'eau. Il a également installé deux stations de récupération des déchets nautiques avec signalétique, ce qui contribue à la sensibilisation des usagers du périmètre délégué en matière d'environnement.

VI / CONCLUSION GENERALE SUR LA VIE DU SERVICE DURANT L'EXERCICE 2012

Concernant le contenu du rapport, un effort a été réalisé par le délégataire pour transmettre au délégant davantage d'informations en réponse aux préconisations des années antérieures, notamment s'agissant du listing des immobilisations. Toutefois, il manque encore des éléments essentiels comme une meilleure lisibilité des travaux réalisés, le nombre de nuitées de passage et la grille de mouillage, nécessaire à l'analyse de l'exploitation.

Un courrier sollicitant les informations faisant défaut a été adressé à l'YCPR.

La difficulté de déterminer les biens appartenant à la DSP, l'absence de détail chiffré des travaux réalisés ainsi que le défaut de provisions rendent plus difficile la visibilité que doit avoir le délégant sur l'entretien et le renouvellement des biens confiés. Ces points doivent faire l'objet de toutes les attentions au regard de la situation financière de la DSP et aux amortissements subséquents qui pourraient être à la charge du délégant au terme du contrat.

Concernant l'activité d'exploitation, alors que les charges ont faiblement augmenté durant cet exercice, les produits ont progressé et leur montant est devenu supérieur à celui des charges, l'activité est donc pour le premier exercice bénéficiaire (8 k€).

Pour autant, la situation financière de la DSP ne s'est pas améliorée par rapport à l'exercice 2011, il y a une insuffisance des ressources durables par rapport aux immobilisations. Le mauvais fonctionnement du cycle concernant les ressources de long terme est compensé par un fonctionnement correct du cycle d'exploitation.

Les immobilisations sont en partie financées par les ressources dégagées par l'activité d'exploitation ou par la trésorerie. Des précisions sont à apporter concernant les ressources dégagées par l'exploitation. La trésorerie est positive (102 k€) et est en progression par rapport à 2011 (72 k€).

L'équilibre financier de la DSP reste fragile, des données complémentaires ont été demandées au délégataire pour compléter l'analyse financière de l'activité confiée à l'YCPR.

Concernant la qualité de service, l'YCPR affiche un palmarès sportif important, l'organisation de nombreuses manifestations ainsi que des actions en faveur de la protection de l'environnement et un souci constant de satisfaire l'utilisateur.